**Questionnaire pour les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l’homme, de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme Mary Lawlor**

**Septembre 2022**

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mme Mary Lawlor, invite les organisations de la société civile et les défenseur(e)s des droits de l’homme à répondre au questionnaire ci-dessous.

Les contributions reçues éclaireront le rapport thématique de la Rapporteuse sur les apports et changements positifs en matière de droits de l’homme réalisés par les défenseur(e)s des droits de l'homme, qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mars 2023.

Le questionnaire est disponible sur le site Web du HCDH en anglais (langue originale) ainsi qu'en français, espagnol, chinois, russe et arabe (traductions non officielles) : <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2022/call-input-report-special-rapporteur-human-rights-defenders-human-rights>

Toutes les soumissions reçues seront publiées sur le site internet susmentionné, à moins que l’auteur(e) ait clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas que sa contribution soit rendue publique. La soumission est limitée à 2500 mots par questionnaire. Veuillez envoyer le questionnaire rempli à l’adresse suivante [hrc-sr-defenders@un.org](mailto:hrc-sr-defenders@un.org)

Date limite de soumission : 20 octobre 2022

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Coordonnées**

Les contributeurs et contributrices peuvent rester anonymes. Ils peuvent fournir leurs coordonnées au cas où nous aurions besoin de les contacter dans le cadre de la rédaction de ce rapport thématique. Cependant, notez que cela est facultatif.

**Questions POUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET LES DEFENSEURS DES DROITS DE L’HOMME**

1. Avez-vous, ou d'autres défenseur(e)s des droits de l’homme, joué un rôle dans l’amélioration des droits de l’homme à petite échelle et/ou à un niveau systémique dans votre région/pays ? Si oui, veuillez fournir des exemples.
2. Comment vous ou d'autres défenseur(e)s des droits de l’homme avez-vous obtenu ces améliorations et quel a été l'impact sur ceux dont les droits ont été améliorés ?
3. Est-ce que vous ou d'autres défenseur(e)s des droits de l'homme avez été exposé(e)s à des risques alors que vous travailliez pour parvenir à ce changement ? Veuillez indiquer le type de risques.
4. Qui (par exemple des agences gouvernementales, INDH, ONG nationales ou internationales, les mécanismes internationaux, les médias, etc.) a soutenu et protégé, les défenseur(e)s des droits de l'homme impliqué(e)s dans la réalisation de ce changement ? Qu'ont-ils fait ?
5. Quelles mesures proposez-vous à la Rapporteuse spéciale afin de :
   1. Aider les défenseur(e)s des droits de l’homme à obtenir des succès similaires à ceux que vous avez obtenus ou vus ?
   2. Encourager les États et les entreprises à fournir un environnement permettant à d'autres défenseur(e)s des droits de l'homme d'obtenir des succès similaires à ceux que vous avez obtenus ou vus ?